



Ville d'Esch-sur-Alzette

Personnel

Date de l'annonce publique de la séance:
21.04.2006

Date de la convocation des conseillers:
21.04.2006

point de l'ordre du jour :
7 E₁

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 5 mai 2006

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Maroldt, Hoffmann, Huss, Jaerling, Hildgen, Codello, Zwally, Wohlfahrt, Weidig, et Becker, conseillers, Clement, secrétaire communal

Absents : Snel, Hamen, Roller et Knaff, conseillers

Le Conseil Communal;

Objet: Madame Sandrine Nickels, engagement à durée déterminée

Vu sa délibération du 2 décembre 2005 portant engagement à durée déterminée et à mi-temps de Madame Sandrine Nickels, née le 5 février 1981 à Esch-sur-Alzette, y domiciliée 108, bd J.F. Kennedy, détentrice du diplôme d'éducatrice graduée décerné en 2005 par l'Université de Luxembourg,

Considérant que cette délibération a trouvé l'approbation du Ministre de l'Intérieur le 17 janvier 2006, No 713/05,

Considérant qu'il y a lieu de pourvoir au remplacement temporaire auprès de la crèche Spillhaus Parc Laval d'une éducatrice graduée bénéficiant d'un congé sans traitement.

Considérant que la prolongation de l'engagement de l'intéressée s'impose,

Considérant qu'il y a lieu de fixer le degré d'occupation de Madame Sandrine Nickels à 40/40ièmes,

Considérant qu'un contrat de travail a été conclu avec l'intéressée pour la période allant du 1^{er} avril 2005 jusqu'au 31 mars 2007,

Vu les règlements grand-ducaux du 15 novembre 2001 concernant le régime et la rémunération des employés communaux,

Vu les dispositions des articles 19 alinéa 3, 32, 33, 34 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988,

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins
procède au vote secret et

d é c i d e
à l'unanimité

ce qui suit:

1. Madame Sandrine Nickels est engagée à plein temps comme éducatrice graduée à la crèche Spillhaus Parc Laval chargée d'y remplacer temporairement une éducatrice graduée bénéficiant d'un congé sans traitement. (1^{ère} prolongation)
2. Elle est engagée moyennant un contrat à durée déterminée pour la période allant du 1^{er} avril 2006 jusqu'au 31 mars 2007. Le degré d'occupation de l'intéressée est fixé à 40/40ièmes.
3. Madame Sandrine Nickels est engagée sous le régime de l'employé privé.
4. Madame Sandrine Nickels s'oblige à se conformer aux instructions de ses chefs hiérarchiques et à garder le secret sur les informations confidentielles qui viendraient à sa connaissance soit du fait, soit à l'occasion de l'exercice de ses fonctions, sauf le cas où cet exercice implique communication des informations dont il s'agit ou si l'autorité compétente l'a expressément autorisée à en faire état.
5. L'indemnité revenant à Madame Sandrine Nickels est fixée comme suit, en application du règlement grand-ducal du 15 novembre 2001 concernant la rémunération des employés communaux:

Chapitre VI
C) employés exerçant un emploi éducatif ou social
Carrière de l'éducateur gradué
Grade de début: grade 8.

En séance

Suivent les signatures

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 1.6.06.
Pour expédition conforme,
Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre,

